

Collège des Bernardins

Département Économie Homme Société

Séance du 12 janvier 2011

L'ENTREPRISE COMME OBJET POLITIQUE

Pierre-Yves GOMEZ

RESUME¹

L'économiste Pierre-Yves Gomez présente une vision de l'entreprise comme objet politique à partir des travaux de l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises, qu'il dirige.

Après avoir décrit les orientations de l'institut, ses visées académiques et sociales et la manière en particulier dont il entend participer au débat public en économie, il précise sa conception de l'entreprise comme objet politique, acteur et enjeu des transformations sociohistoriques.

S'ensuit une discussion qui aborde en particulier le rapport paradoxal d'opposition entre l'entreprise et la théorie libérale, économique et politique, la structure des entreprises françaises, le gouvernement d'entreprise et le jeu des différents pouvoirs dans l'entreprise.

Bibliographie

Qualité et théorie des conventions, Paris, Economica, 1994, 270 p.

La République des actionnaires. Le Gouvernement des entreprises entre démocratie et démagogie. Paris, Syros, Alternatives Économiques, 2001, 217 p. (Prix Turgot 2002, Prix Mots d'or 2002).

P.-Y. Gomez, H. Korine, *Entrepreneurs and Democracy: A Political Theory of Corporate Governance*. Cambridge, Cambridge University Press, 2008, 336 p.

F. Bidault, P.-Y. Gomez, G. Marion (eds.), *Confiance, entreprise et société*, Eska, 1995.

¹ Résumé et compte-rendu par Frédérique Chave, CRG-Paris Ouest Nanterre La Défense

P.-Y. Gomez, H. Korine, *The Leap to Globalization*, San Francisco, Jossey Bass, 2002

L'ENTREPRISE COMME OBJET POLITIQUE

Pierre-Yves GOMEZ

Compte-rendu²

Pierre-Yves Gomez est économiste, docteur en gestion. Sa thèse de doctorat (1993) porte sur la construction sociale des marchés. Après avoir passé 8 ans passés dans le monde de l'entreprise, il est directeur de recherche en gestion et depuis 20 ans, Professeur de stratégie à École Management Lyon. Il dirige l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises.

L'Institut Français de Gouvernement des Entreprises (IFGE)

L'institut (21 chercheurs) accumule les données sur la gouvernance des entreprises depuis 1990. L'objectif est à terme de les mettre gratuitement à disposition, de publier sur l'entreprise. Cette base de données permet aussi de participer fortement au débat public, notamment via des interventions en entreprise (MACIF, Banque Populaire), dans les médias (articles dans *Le Monde...*) et auprès des pouvoirs publics (cf. « Référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises »).

Le centrage académique s'articule autour de la Théorie des conventions³, du gouvernement d'entreprise⁴ et des fondements idéologiques du management⁵.

L'entreprise, objet politique

L'IFGE considère l'entreprise en tant qu'objet politique, c'est-à-dire comme espace de la *polis* participant à l'échange de biens.

² Résumé et compte-rendu par Frédérique Chave, CRG-Paris Ouest Nanterre La Défense

³ Voir P.-Y. Gomez, *Qualité et théorie des conventions*, Economica, 1994, 270 p.

⁴ Voir P.-Y. Gomez, *La République des actionnaires. Le Gouvernement des entreprises entre démocratie et démagogie*. Paris, Syros, Alternatives Économiques, 2001, 217 p. (Prix Turgot 2002, Prix Mots d'or 2002) ; P.-Y. Gomez, H. Korine, *The Leap to Globalization*, San Francisco, Jossey Bass, 2002; P.-Y. Gomez, H. Korine, *Entrepreneurs and Democracy: A Political Theory of Corporate Governance*. Cambridge, Cambridge University Press, 2008, 336 p.

⁵ Voir F. Bidault, P.-Y. Gomez, G. Marion (eds.), *Confiance, entreprise et société*, Eska, 1995.

On s'intéresse non pas à l'entreprise comme espace de management, acteur de l'économie etc. mais aux raisons pour lesquelles l'entreprise, comme objet, a émergé et amené notre société à s'organiser autour d'elle.

L'éclairage porté sur ces questions est multidisciplinaire. L'entreprise est en effet construite par son environnement sociopolitique. Elle se saisit à travers l'histoire des formes de la gouvernance. À la fois produit et condition de réalisation du libéralisme, elle définit en outre l'environnement sociopolitique qui la porte.

Pour comprendre le libéralisme des XXe et XIXe siècles, il faut donc partir de l'entreprise et de ses conséquences sur la société. On s'aperçoit alors que le projet théorique des Lumières est irréalisable sans l'entreprise : plus petit dénominateur commun des projets collectifs, elle conjugue les énergies individuelles supposées autonomes et permet, ni plus ni moins, la réalisation de la société libérale. Ainsi, ne s'agit-il pas tant d'opposer libéralisme philosophique et économique, que d'en percevoir au contraire la nécessaire continuité.

Libéralisme politique et philosophique

S. Blanc : le libéralisme politique se définit par sa neutralité vis-à-vis des différentes conceptions du bien. Le capitalisme contemporain, avec la recherche de profit comme plus petit dénominateur commun entre en contradiction avec ce principe.

P.-Y. Gomez : cet *idéal* du libéralisme politique n'existe pas *de facto*. S'agissant de réaliser une forme de bien, on en revient toujours à la croissance économique. Le vocabulaire du marché est polémique, mais parlons plutôt de la création ou non de richesse comme plus petit dénominateur commun : aucun pays, serait-il socialiste, n'ignore ou ne refuse la croissance économique ! Là est le destin commun des sociétés modernes.

D'autre part, il existe différents dénominateurs communs : les modèles libéraux ou socio-démocrates, par exemple, et ils n'ont pas les mêmes effets... Mais le plus petit demeure l'activité économique, la richesse créée et l'enrichissement individuel.

J.-P. Robé : lors de la mise en place des institutions du libéralisme, le projet de construction du social est passé par la construction du libéralisme économique et politique : accord contractuel, liberté dans la responsabilité, société construite par des individus et pas par des corps ou des systèmes. Mais il faut séparer ce libéralisme et le capitalisme, qui est une

perversion du premier, pour le juriste. La société par action, qui, elle, est antilibérale, conduit à l'internalisation des grandes entreprises et à la globalisation, dans une histoire économique et politique sans auto-régulation, entre autorité publique et privée, fondée sur un déséquilibre institutionnel très fort. La société par action et la concurrence interétatique produisent une perversion du cadre libéral : elle exige la croissance mais refuse les externalités qui vont avec !

L'entreprise et le libéralisme comme « inventions »

A. Hatchuel : sophistiquons la thèse de l'entreprise comme objet politique où se rencontrent différentes théories de la société (de la *polis*). L'entreprise, on le voit, se crée au corps défendant du libéralisme, par des patriciens ne pensant les corporations que comme régime de privilèges, et ne voyant pas que les corporations étaient les outils de l'innovation. L'entreprise est une invention politique rendue nécessaire parce que les thèses libérales ignorent la *praxis*, les forces productives, et en restent à l'échange commercial : sans l'entreprise, le *sapiens* et le *faber* n'ont pas de statut.

P.-Y. Gomez : « invention » convient, en effet, mieux encore qu'« objet ». Allons plus loin : le libéralisme est lui-même une invention. Il existe une littérature anti-entreprise mais d'inspiration libérale (le libéralisme du petit commerçant), considérée comme conservatrice, et qui l'est au sens profond du terme : elle voudrait conserver l'idéal libéral d'autonomie individuelle que l'entreprise, en croissant, contredit. Les libéraux font la découverte récurrente du danger que l'entreprise représente pour eux et pourtant, ils ne peuvent s'en passer.

Le capitalisme commence entre le XIII^e et le XIV^e siècle et se télescope avec l'idéologie libérale, bien distincte, certes. Mais c'est le libéralisme comme idéologie et non le capitalisme qui est ici en jeu.

J.-P. Robé : dans le code civil, on empêche l'accumulation. Les sociétés par action atomisent des patrimoines d'héritiers, ce qui est contraire aux idées de base du libéralisme.

P.-Y. Gomez : la société par action est en contradiction avec le libéralisme le plus pur mais fonde un **libéralisme d'accumulation** basé sur la liberté d'échange. La liquidité des biens rend nécessaire une organisation sociale et financière particulière et ce sera l'entreprise.

J.-P. Robé : on pense à A. Orléan qui montre que dans une économie de marché, tous les marchés sont les mêmes, alors que marché financier et marché des biens sont sans rapport ; ils sont de nature différente.

Qu'est-ce que l'entreprise ?

P.-Y. Gomez : l'entreprise est initialement définie comme « une organisation produisant des biens et services destinés à la vente ». Le décret du 18 décembre 2008 la redéfinit comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes⁶ ».

L'idée d'autonomie de décision, surtout, distingue l'entreprise des établissements publics.

Quelques notions sur la structure du capital français nous aident à mieux comprendre la place de l'entreprise dans la société :

- 28 millions d'actifs dont
 - 5,2 millions de fonctionnaires,
 - 2 millions dans le secteur social,
 - 2,7 millions de chômeurs,
 - 11 millions de bénévoles...
- 2,9 millions d'entreprises, dont
 - 2,7 millions de micro-entreprises de moins de 10 employés, au CA de moins de 2 millions d'euros, représentent 19% du PIB
 - 164000 PME de moins de 250 employés, au CA inférieur à 50 millions d'euros, représentent 25% du PIB,
 - 4600 ETI, au CA inférieur à 1,5 milliards d'euros, représentant 22% du PIB,
 - 242 grandes entreprises au CA supérieur à 1,5 milliards d'euros représentant 34% du PIB

Effet Lilliput, effet Gulliver

⁶ Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

On constate une sorte d'« effet Lilliput » : les micro-entreprises représentent 94% des entreprises ; elles ont en moyenne 1 salarié. Le bilan par salarié représente un rapport de 1 à 80 entre la micro-entreprise et la grande entreprise.

A. Hatchuel : on retrouve ce rapport en agriculture : le céréalier et le petit producteur ne partagent pas la même socio-histoire, même si l'on parle d'entreprise dans les deux cas.

P.-Y. Gomez : si l'on cherche à identifier où se prend la décision, il faut viser la société mère, la plus grande unité, ce qui pose la question de l'autonomie des entités du groupe.

A. Hatchuel : les doctrines de l'entreprise ne se sont pas construites sur la micro-entreprise mais sur les grands déciles : c'est « l'effet Gulliver » qui crée l'entreprise comme doctrine. L'entreprise (c'est-à-dire la grande entreprise) a globalisé la société, et non le contraire.

P.-Y. Gomez : le marché actions européen compte environ 2500 entreprises, dont 550 grandes entreprises. Les 100 premières entreprises françaises attirent 95 % du financement par les marchés.

Effet de mimétisme

Il y a par ailleurs des effets de **mimétisme** entre le niveau des grandes entreprises et les microgroupes, où les petites entreprises font des montages juridiques, avec des entités, une holding, etc. en mimant le jeu des grandes.

Le gouvernement d'entreprise et le pouvoir des actionnaires

On adopte la définition suivante : « le gouvernement des entreprises, c'est l'ensemble des institutions, des règles et des pratiques qui légitiment le pouvoir de ceux qui sont chargés d'orienter durablement l'entreprise ».

Lorsqu'on cherche où se trouvent les pouvoirs dans l'entreprise, on trouve en effet

- un pouvoir exécutif, les « dirigeants », qui **définit les stratégies** et met en œuvre les décisions opérationnelles orientant l'entreprise,
- un pouvoir souverain, les « actionnaires », qui **assume la continuité de l'entreprise** en sanctionnant en dernier ressort l'orientation de l'entreprise et en légitimant ceux qui en décident. L'investisseur refuse d'assumer l'*affectio*

societatis, alors qu'il accepte d'assurer la *continuité* de l'entreprise dans l'idée du marché.

- Un pouvoir de contrôle.

J.-P. Robé : c'est la personne morale qui assume la continuité.

Q : s'agit-il de continuité de l'entreprise ou de maintien de la valeur ?

P.-Y. Gomez : on doit se demander à quoi *sert* l'actionnaire, c'est-à-dire le pouvoir souverain. Il n'y a aucune définition du rôle de l'actionnaire, nulle part ! Mais la fonction de l'investisseur est claire en revanche. Il faut un acteur qui assume le fait que l'entreprise est un projet qui dure dans le temps. Notre objectif premier est alors de *définir les acteurs*, avant d'observer *comment* ils exercent ou pas le pouvoir. Dans toutes les entreprises, il y a un pouvoir souverain qui défend la forme même de la société, parfois ce sont des actionnaires, parfois d'autres acteurs...

A. Hatchuel : l'actionnaire exerce un pouvoir de surveillance, car le CA ne définit rien, il ne peut *de facto* que valider. C'est l'exécutif, qui fait fonctionner l'entreprise, pragmatiquement.

J.-P. Robé : on peut avoir une entreprise où les actionnaires ne servent à rien, et où même sans actions, l'entreprise continue de fonctionner.

P.-Y. Gomez : Rappelons que 72% des SA n'ont qu'un seul actionnaire, qui est le dirigeant. Dans 53% des entreprises cotées, le premier actionnaire possède au moins 50% du capital. Parmi les grandes entreprises cotées, on a les familiales, les salariats majoritaires, etc. c'est-à-dire une réelle diversité de cas de figure. On ne peut généraliser.

Le capitalisme de masse concerne une centaine d'entreprises qui ont un impact énorme sur la société. Toutes les autres y sont assimilées et se plaignent qu'on leur applique des lois sans rapport avec leur réalité (20% des entreprises cotées n'ont aucune opération de bourse depuis la cotation).

Les trois pouvoirs et leur répartition selon les types d'entreprises

A partir des trois pouvoirs que nous avons identifiés : pouvoir souverain (actionnaires), pouvoir exécutif (décision) et pouvoir de contrôle (CA) nous avons imaginé tous les cas de

figure possibles : autocratie entrepreneuriale fermée, ouverte, avec des actionnaires minoritaires en plus, leadership actionnarial, leadership dirigeant...

Trois tendances, valables pour tous les modèles, se dégagent :

- L'appropriation du pouvoir par la technocratie
- Le *free riding* des actionnaires
- La démocratisation des sociétés

Il faut faire une théorie de l'opportunisme de l'actionnaire, qui n'a aucun intérêt à exercer son pouvoir souverain.

B. Roger : les financiers sont considérés comme des actionnaires ayant un pouvoir réel de marché ?

P.-Y. Gomez : le pouvoir de la finance est une *technocratie* née dans les années 1990 et ayant conquis un système de légitimité. Il s'étend au gouvernement d'entreprise à la fin du XX^e siècle. Son pouvoir est déterminant.

A. Hatchuel : les actionnaires n'ont que peu de pouvoir de direction. En revanche, ils constituent des groupes de pouvoir disséminés fabriquant un *système doctrinal*. Le monde savant y a participé en créant des systèmes de savoir et de pouvoir qui le soutiennent.

Aux États-Unis, les directeurs financiers sont devenus les dirigeants et ont pris le pouvoir sur les ingénieurs et directeurs de production. En France, cela est beaucoup moins vrai.

O. Favereau : si l'actionnariat est dispersé, où est son pouvoir, en réalité ? La fiction de l'actionnaire, qui transforme le marché en juge, articulée à l'idée que l'actionnaire est propriétaire légitime insidieusement le pouvoir souverain.

On constate qu'on a donné la souveraineté aux propriétaires mais il pourrait en être autrement.

Q : Un actionnariat activiste peut-il s'envisager ?

P.-Y. Gomez : on pense à *La république des actionnaires* : que se passerait-il s'ils exerçaient leur pouvoir souverain ?

Pouvoirs, contre-pouvoirs, séparation des pouvoirs

A. Hatchuel : *quid* des syndicats ?

P.-Y. Gomez : Le (contre)pouvoir syndical représente une période historique. Face à la technocratie managériale, et l'exécutif économique, il a émergé mais se cherche, aujourd'hui.

Le nouveau contre-pouvoir de l'exécutif est la société civile, en dernière analyse.

Au niveau de l'État, comme dans le libéralisme politique, ce qui compte, c'est la séparation des pouvoirs, et la neutralisation des pouvoirs comme protection des droits fondamentaux.